

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 septembre 2021

Date de la convocation : 22/09/2021

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Blandine VIDOR, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Erwann BINET à Mme Dominique ROUX, Mme Florence DAVID à M. Denis PEILLOT, Mme Annie DUTRON à Mme Anny GELAS, M. Philippe MARION à M. Thierry SALLANDRE, Mme Catherine MARTIN à M. Christophe BOUVIER, M. Daniel PARAIRE à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Béatrice TRANCHAND à M. Luc THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme Maryline SILVESTRE.

OBJET : **COHESION SOCIALE – Gens du voyage** : Délégation de service public (DSP) pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage – Adoption du rapport d'activités 2020

Rapporteur : Christophe CHARLES

NOTE DE SYNTHÈSE

Conformément à l'article 30 de la convention de délégation de service public (DSP) pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage de Vienne Condrieu Agglomération, signée le 2 octobre 2017 pour une durée de 5 ans, et à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire de cette DSP, la société Régiss'Aire, est tenu de présenter un rapport annuel sur l'exploitation du service public qui lui a été confiée.

Le Conseil communautaire est invité à prendre acte du rapport d'activités élaboré par le délégataire de la présente DSP au titre de l'année 2020.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1411-3,

VU le Code de la Commande Publique et notamment l'article L3131-5,

VU la délégation de service public pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage de Vienne Condrieu Agglomération conclue le 2 octobre 2017 avec la société Régiss'Aire,

VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 23 septembre 2021,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

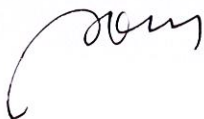
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités 2020 de la société Régiss'Aire, délégataire de la délégation de service public pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage de Vienne Condrieu Agglomération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Délibération publiée le 8 octobre 2021

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme
Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente



Claudine PERROT-BERTON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat